



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 14 mai 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

| NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE  | DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE |
|---|---------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Permettre une entrée charretière de 53 mètres de largeur, et permettre une distance de 8 mètres entre deux entrées charretières, alors que le règlement de zonage établit respectivement ces normes à 15 mètres et 10 mètres.</li></ul> <p>(DM 2018-0028)</p> | 315, rue du Parc          |

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2018.

Le greffier,  
Mark Tourangeau